

Danièle Silvestre

Passer à autre chose... *

Du thème proposé pour cette soirée : « La passe et le signifiant maître dans notre histoire », j'ai privilégié le « dans notre histoire ». Laquelle prend son origine dans la doctrine de l'IPA, au sein de laquelle Lacan a commencé son parcours de psychanalyste et qu'il a assez vite questionnée puis contestée sur ces questions essentielles : à quoi reconnaît-on un psychanalyste ? Quelle doit être sa formation ? Qui doit la garantir ?

Un parcours de trente ans (des années 1950 jusqu'à la fin de sa vie), traversé par deux vecteurs noués : celui de la qualification du psychanalyste et de la garantie qu'offre sa formation (dans le souci du patient, du public) et celui de l'expérience psychanalytique même de son début à sa fin, puisque c'est dans cette expérience que le psychanalyste s'avère. C'est ce que signifie qu'il ne s'autorise que de lui-même : de son analyse même. En créant l'EFPP, en 1964, Lacan met ce principe au fondement de son École. Avant ce renversement radical de la question (de quoi s'autorise-t-il ?), il s'autorisait de son didacticien, lui-même coopté par ses pairs. Ce qui impliquait, d'ailleurs, confusion entre hiérarchie et gradus, c'est-à-dire entre pouvoir institutionnel (politique) et qualification psychanalytique, confusion que Lacan voulut défaire. C'est ce qu'il a mis aussi au principe de son École, au moment où il y a introduit la passe, non sans mal. Il suffit de relire les textes de 1967 à 1970 autour de ce long débat institutionnel pour voir les réticences de ses élèves les plus proches et leur contestation de sa proposition.

Reprenons d'un peu plus loin encore : au départ, on se forme auprès de Freud, en discutant avec ses collègues, sur le tas en quelque

* Intervention au séminaire Champ lacanien : « La passe et le signifiant maître dans notre histoire », 10 février 2011.

sorte. Est venue, très vite, la nécessité d'une analyse personnelle, de se familiariser avec son inconscient. Puis l'article de Freud sur la *Laienanalyse* marque un tournant : il tranche en déclarant que cette pratique n'appartient pas à la médecine et qu'elle s'en sépare définitivement pour ce que requiert sa formation. C'est une rupture essentielle mais qui implique de définir ce qu'est une psychanalyse : son but et ses moyens, qui ne sont pas ceux de la médecine ; et de se préoccuper de garantie et de formation pour protéger celui qui y vient en position de patient, comme l'indique Lacan.

Or, la seule formation de l'analyste, c'est son analyse, d'où ce dire de Lacan : il n'y a pas de formation de l'analyste, il n'y a que des formations de l'inconscient. Façon d'insister sur le fait qu'en effet l'analyse y est essentielle. C'est pourquoi la conséquence immédiate est que l'analyse est, de fait, didactique ; il n'y a pas la psychanalyse comme thérapeutique d'un côté et l'analyse comme didactique de l'autre. L'analyse qui va à son terme est de fait didactique. Il n'y aura plus de « didacticiens » désignés par leurs pairs, mais il y a de l'analyste. D'où la question : comment le repère-t-on ?

Notons aussi que les patients, ceux qui viennent en analyse, ne sont pas tous des psychanalystes en puissance, même si la psychanalyse est, de fait, didactique, génératrice de psychanalyste ; celui qui part, soulagé de ses symptômes, Lacan ne pousse pas à le retenir. La psychanalyse peut produire un psychanalyste, c'est même la seule voie pour y parvenir, mais si elle ne le produit pas, cela ne veut pas dire que ce ne fut pas une psychanalyse. D'ailleurs, Lacan ajoutera que, d'une certaine façon, l'analyste n'est prouvé, authentifié que par l'analyste qu'il aura lui-même produit ; acte dont il faudrait pouvoir dire ce qu'il est. C'est ce qui a été le souci constant de Lacan qui avait connu l'époque où le psychanalyste en puissance était sélectionné comme tel avant même l'analyse. Et c'est ce qu'il a mis en question en même temps qu'il a contesté le statut du didacticien.

Dans son « Discours à l'EFFP » du 6 décembre 1967¹, Lacan, qui s'occupe en particulier d'introduire dans son École une modalité d'agrément des analystes véritablement fondée en raison, pose cette question : « Comment faire reconnaître un statut légal à une expérience dont on ne sait même pas répondre ? » On remarquera par là

1. J. Lacan, « Discours à l'École freudienne de Paris », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001.

que la reconnaissance d'un statut légal le souciait dès le début, et même avant 1967.

En 1953, la création de l'Institut (de formation des analystes), qui fut au cœur de sa rupture avec Nacht et cause de la scission d'avec la SPP (Société psychanalytique de Paris), s'accompagnait d'une demande de reconnaissance par les pouvoirs publics, avec diplômes à la clé, jamais obtenus. La création de la SFP (Société française de psychanalyse), par scission d'avec la SPP, s'accompagnait d'une demande d'affiliation à l'IPA et d'une reconnaissance du nouveau groupe (SFP) comme capable de former des analystes.

En 1963, devant le refus de l'IPA opposé à Lacan, qui est de plus rayé de la liste des didacticiens (ce que Lacan appellera son excommunication), il crée son École : EFP (École freudienne de Paris), dont il veut qu'elle apporte des garanties : des psychanalystes agréés et une reconnaissance fondée en raison. Il stigmatise le « réseau », à entendre comme celui des didacticiens avec leurs poulains, et oppose audit réseau l'évaluation des résultats des analyses, ce que veut dire : rendre raison de l'acte analytique. Ce sera son combat pour des années, jusqu'à la dissolution de l'EFP en 1980. Et il faut bien dire que, face aux pouvoirs publics, il n'est pas sûr que le « fondement en raison de l'acte » vaille plus que le réseau, à savoir les connexions multiples, les appuis de personnalités influentes, le poids institutionnel (Université, par exemple) ou le poids personnel de tel ou tel auteur médiatisé.

Il est maintenant assez clair pour nous que chaque crise de cette période 1953-1981 (en France) s'est produite à propos de la question de la formation et de la qualification des analystes ; et je pense qu'il est manifeste que des enjeux de pouvoir y étaient à l'œuvre. Ce fut encore vrai après 1980 et jusqu'à maintenant et cela met en scène l'antipathie entre le discours du maître et le discours de l'analyste. Par exemple, en 1953, la fraction dite « démocratique » (qui devint la SFP) reproche à la SPP d'instituer des statuts mettant entre les mains d'un comité directeur l'administration et la gestion mais aussi la direction de l'enseignement ainsi que, de fait, la carrière psychanalytique. Autrement dit, pouvoir politique et pouvoir épistémique sont dans les mêmes mains : on mélange hiérarchie et gradus, selon les termes utilisés par Lacan dix ans plus tard.

On remarquera qu'il s'agit toujours du même problème, y compris lors des crises de l'ECF. Faute sans doute de répondre à la question répétée de Lacan : qu'est-ce qu'un analyste ? Lorsque les deux pouvoirs sont confondus, de direction et de qualification, comment formerait-on des « sujets libres et responsables », pour reprendre les termes employés par Lacan lors de la crise de 1953 ? (Cf. le rapport Lagache.) Ils sont liés à leur analyste, à ceux dont ils tiennent leur qualification, assujettis par leur carrière à dire... ce qu'il est bon de dire.

Les deux crises de l'ECF ont mis en opposition le pouvoir institutionnel qui se mêlait en fin de compte de la sélection des analystes et le contre-pouvoir que représentait la procédure de la passe depuis la Proposition de 1967. Déjà, en 1969, le 4^e Groupe s'était séparé de Lacan du fait du refus de quelques didacticiens, ses élèves, de voir mis en question leur pouvoir de qualification et d'accepter que Lacan remette ce pouvoir à des non-qualifiés : les passeurs du jury. Ils n'ont pas voulu risquer d'être jugés par les résultats des analyses qu'ils menaient, ils ont senti que la passe était en effet un contre-pouvoir face au leur (qu'ils tenaient de Lacan).

Chacune de ces crises a eu pour effet d'indiquer à la communauté de l'École ce qu'il était bon de penser, sur quel signifiant maître il fallait s'aligner, voire chez qui il valait mieux s'analyser. Bientôt se posera la question : une École sans la passe, ce n'est pas une École, en tout cas pas celle qu'a voulue Lacan, mais une École avec la passe peut-elle exister ? Est-elle viable ?

Alors, à quoi tient cette force de subversion de la passe ? C'est qu'elle conteste radicalement – du moins c'est ce que je crois – le didacticien toujours renaissant, faut-il ajouter : en chaque analyste ? Et le facteur subversif de la passe, l'anti-didacticien si l'on veut, c'est le passeur. On l'a vu en 1969 : des didacticiens n'ont pas supporté que l'on confie à des inconnus, des jeunots, la tâche de reconnaître la « marque » de l'analyste et de la transmettre au jury. Les passeurs ont une place centrale dans le dispositif, lequel met en cause, au-delà des passants, leurs analystes, ceux qui désignent les passeurs, les membres des cartels de la passe, etc. Cela se répercute sur tout l'édifice institutionnel. Lacan a fini, au bout de deux années de discussions, par obtenir par un vote l'adoption de la procédure de la passe, mais pas sans mal.

Dans un appendice à la première version de la Proposition de 1967 sur la passe, Lacan dit ceci : « Si nous voulons au principe de la sélection contenir la prévalence de ce que nous "connaissons" du candidat, pour y faire prévaloir ce dont il peut témoigner de son passage à l'analyste, ce n'est pas pour laisser cette connaissance – toujours chez nous mêlée – rester l'instance dernière dans la constitution du jury », ce qui devait lui faire préférer le tirage au sort à un vote. Il rappelle dans sa « Conférence de Genève ² », avec une grande simplicité, ce qui le souciait en installant la passe, reformulant ainsi sa question de toujours : « L'analysant travaille, mais l'analyste, lui, qu'est-ce qu'il fait ? cette question est tout ce pour quoi je m'interroge depuis que j'ai commencé. » D'où sa proposition : « Quand quelqu'un se pose comme analyste, qu'il vienne confier ces choses à des gens choisis exprès au même point que lui. Si c'est à un titularisé, un didacticien comme on dit, qu'il va s'adresser, son témoignage sera à côté de la plaque, parce que celui-là, le didacticien, a totalement oublié pourquoi lui-même s'est engagé dans cette profession : ils ne voient que leur position d'autorité et dans ces conditions, on essaie de se mettre au pas de celui qui a l'autorité, c'est à dire qu'on ment. »

On voit bien là qu'en effet Lacan oppose au didacticien le passeur, et son idée de l'AE (du passant devenu AE) est aussi à l'opposé du didacticien : ce n'est pas un qui a oublié, au contraire, il en témoigne dans sa passe. Au fond, Lacan aurait bien confié aux passeurs la nomination des AE, il était prévu dans sa première formulation qu'ils fassent partie du jury. Il ajoute : « Malgré tout, j'ai gardé un jury, une sorte de jury qui est fait du consentement de tous. » Il faut mesurer le peu d'enthousiasme avec lequel Lacan parle de ce jury ! Rien de plus frappant, ajoute-t-il, que ceci : « Si vous faites élire un jury quelconque [...] à bulletin secret, ce qui en sort, c'est le nom de gens déjà parfaitement bien repérés. La foule veut des leaders. C'est déjà fort heureux quand elle n'en veut pas un seul. » Il parle là de la foule des analystes et ajoute qu'elle élit des leaders « c'est-à-dire ceux qui sont déjà là par le fonctionnement des choses ». La véritable innovation de Lacan, son invention, c'est le passeur, que j'appellerai ici l'anti-leader.

2 J. Lacan, « Conférence de Genève sur le symptôme », *Le Bloc-Notes de la psychanalyse*, n° 5, 1985.

Donner la charge de détecter l'analyste authentique à un inconnu, et confier la tâche de penser la psychanalyse à d'autres inconnus, c'est un dispositif anti-situations acquises, anti-immobilisme, anti-didacticien, c'est ce qu'il appelait : mettre le non-analyste au contrôle de l'acte.

Dans une note de cette époque, Lacan envisageait que le passeur ne soit pas forcément désigné par son analyste, mais par un AE, et que l'analyste du passeur ne soit pas forcément un membre de l'École, la conséquence de cela étant qu'un nombre important d'analystes, dans l'École mais pas seulement, soient empêchés de s'endormir et poussés à penser la psychanalyse. De ce point de vue, les crises institutionnelles depuis l'instauration de la passe ne montrent en rien un échec de celle-ci dans sa fonction de stimulation à penser la psychanalyse. Par contre, les entraves qu'elle a rencontrées ont montré un échec de l'institution à laisser fonctionner la passe et, en définitive, une résistance des analystes à l'analyse, à travers leur résistance à la passe.